

Domaine : **Administration**

En vigueur le : 20 novembre 2017 (CF)

Référence : [ADM 1.47 Délégation de pouvoir à la direction adjointe](#)

Révisée le :

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTION ADJOINTE

Date :

Nom de la direction adjointe :

Sujet : Délégation de pouvoir

Par la présente, je confirme que les pouvoirs mentionnés ci-après vous sont délégués, en votre qualité de direction adjointe, pour l'année scolaire (insérer l'année). Les pouvoirs délégués suivants s'appliqueront lors des absences de la direction d'école :

- a) Recevoir des employés du Conseil ou des chauffeurs d'autobus tout rapport d'élèves concernant des infractions passibles d'une suspension ou d'une expulsion;
- b) Communiquer avec les services policiers selon les modalités du protocole établi;
- c) Mener des enquêtes;
- d) Considérer et mettre en œuvre toutes les mesures disciplinaires progressives requises;
- e) Imposer des suspensions;
- f) Élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité visant un élève;
- g) Aviser le parent ou le tuteur d'un élève qui est victime d'un incident.

Une direction adjointe n'est pas autorisée de recommander au Conseil le renvoi d'un élève.

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction\_\_\_\_\_  
Date

J'atteste avoir pris connaissance des pouvoirs qui me sont délégués à titre de direction adjointe.

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction adjointe\_\_\_\_\_  
Date

C.C. : Ressources humaines (original)  
Surintendance de l'éducation (copie conforme)  
Direction de l'école (copie conforme)  
Direction adjointe (copie conforme)